Mise à jour de la fréquence de l'évaluation des performances des ONUN en matière de garanties

Adoptée par e-mail le 6 septembre 2023 EB.2023.21

Considérant :

- La section 6 du mandat de la CAFI qui stipule que le Fonds utilise "une modalité de transmission, où chaque OI applique son propre ensemble de procédures, à condition qu'il réponde aux exigences minimales établies par le fonds CAFI en termes de garanties et de principes fiduciaires".

- La section 9.3 des termes de référence du CAFI, qui stipule que "pour les OI appartenant à la catégorie des ONUN, le Secrétariat contrôlera la mise en œuvre des projets conformément au plan d'assurance qualité élaboré sur la base de l'évaluation HACT, SEAH et des sauvegardes".

- La section 4.3 de l'accord-cadre signé avec les organisations non gouvernementales, qui stipule que "l'organisation non gouvernementale bénéficiaire établira des mesures de sauvegarde programmatiques appropriées dans la conception et la mise en œuvre de ses activités programmatiques approuvées, en promouvant les valeurs, les normes et les standards du système des Nations unies".

- Le document EB.2021.30 qui a approuvé la création de l'outil d'évaluation socio-environnementale et d'assurance qualité (le cadre SES de la CAFI), qui prévoit des "évaluations annuelles des performances commandées par le secrétariat de la CAFI pour les outils SES mis en œuvre par les ONUN".

- Le document EB.2022.36 a approuvé l'adoption de la procédure de la CAFI sur l'assurance qualité des ONUN, une approche visant à consolider toutes les activités d'assurance provenant des différentes diligences entreprises via les évaluations HACT, SEAH et SES.

Le conseil d'administration,

1. Approuve la modification de la fréquence de l'évaluation des performances du SES commandée par le secrétariat de la CAFI, qui passe d'une base annuelle à une base à mi-parcours.

2. Demande au Secrétariat de la CAFI de rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la politique d'assurance qualité au Conseil d'administration de la CAFI lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration qui aura lieu en 2023.